

A close-up photograph of a doctor in a white coat and stethoscope, with their hands gently holding a patient's hands. The patient's hands are resting on a green medical surface. The image is partially covered by a blue gradient at the bottom where the text is located.

SERVICE DE CONCIERGERIE MÉDICALE INTERNATIONALE

**GUIDE D'UTILISATION À
DESTINATION DES MEMBRES VIP**

AGMA a le plaisir de vous donner accès à un service de conciergerie médicale internationale prestige dédié à l'organisation de vos soins et de vos consultations médicales en Europe avec les meilleurs spécialistes.

Notre rôle est de vous accompagner dans l'organisation pratique et administrative de votre parcours médical, afin de faciliter l'accès à ces spécialistes et établissements de santé reconnus.

Ce service fonctionne exclusivement sur demande de l'assuré et ne constitue ni un service médical, ni un service d'urgence.

1. Présentation du service

Le service de conciergerie médicale vous permet :

- D'obtenir une aide à l'organisation de consultations médicales en Europe ;
- D'être orienté vers des spécialistes et établissements de santé reconnus ;
- D'obtenir des devis relatifs :
 - aux hospitalisations,
 - aux transports,
 - à l'hébergement ;
- De bénéficier d'une assistance logistique pour la planification du séjour médical ;
- De bénéficier d'un accompagnement privilégié lors de vos rendez-vous médicaux à Paris.

Notre objectif est de simplifier vos démarches et de coordonner les aspects organisationnels de votre prise en charge médicale.

2. Comment fonctionne le service ?

Étape 1 — Contact du service

L'assuré contacte le service de conciergerie via le numéro ou courriel dédié. Lors de cet échange, nos équipes recueillent les informations nécessaires à la compréhension de votre demande :

- Spécialité médicale recherchée ;
- Établissement souhaité (si applicable) ;
- Disponibilités ;
- Documents médicaux éventuellement utiles à la prise de rendez-vous.

Étape 2 — Recherche et organisation

Après analyse de votre demande, nous :

- Identifions des spécialistes ou établissements adaptés à votre demande ;
- Sollicitons des disponibilités ;
- Organisons les rendez-vous médicaux ;
- Préparons, si nécessaire :
 - des propositions de transport,
 - des solutions d'hébergement,
 - un planning prévisionnel du séjour.

Étape 3 — Envoi du devis

Un devis détaillé vous est transmis avant toute confirmation.

Ce devis peut inclure :

- Les frais médicaux estimatifs ;
- Les frais de transport ;
- Les frais d'hébergement ;
- Les éventuels frais d'accompagnement ou de coordination.

Aucune réservation définitive n'est effectuée sans votre accord préalable.

L'ensemble de ces frais est à votre charge ou à la charge de votre assurance si celle-ci le prévoit dans votre contrat. Le service de conciergerie vous est offert par AGMA.

Étape 4 — Confirmation et planification

Après acceptation du devis et règlement selon les modalités convenues, nous procédons à l'organisation des prestations validées :

- Confirmation des rendez-vous médicaux ;
- Réservations logistiques ;
- Transmission des informations utiles au séjour ;
- Accompagnement à certains rendez-vous si besoin.

3. Ce que comprend le service

Le service comprend notamment :

Coordination administrative et logistique

- Prise de rendez-vous médicaux ;
- Coordination avec les établissements de santé ;
- Aide à la planification du séjour médical.

Assistance organisationnelle

- Organisation du transport ;
- Organisation de l'hébergement ;
- Coordination du calendrier des consultations et examens.

Accompagnement informationnel

- Transmission des informations pratiques nécessaires au séjour médical ;
- Suivi organisationnel avant le départ.

4. Ce que le service ne comprend pas

La conciergerie médicale :

N'est pas un service d'urgence

En cas d'urgence médicale, l'assuré doit contacter immédiatement les services d'urgence locaux ou son médecin traitant. Le service de conciergerie n'est pas disponible pour la gestion des situations médicales urgentes ou vitales.

Ne fournit aucun avis médical

Nous ne réalisons :

- Aucun diagnostic médical ;
- Aucune consultation médicale ;
- Aucune prescription ;
- Aucune recommandation thérapeutique.

Les décisions médicales relèvent exclusivement des professionnels de santé consultés.

N'assure aucune régulation médicale

Nous ne vérifions pas :

- Si l'état de santé de l'assuré permet de voyager ;
- Si le rendez-vous demandé est médicalement approprié ;
- Si les soins envisagés sont adaptés à la situation médicale du patient.

Il appartient à l'assuré et à ses médecins de s'assurer de l'adéquation du déplacement et des soins envisagés.

Ne garantit pas :

- La prise en charge financière des soins par votre assurance ;
- L'obtention d'un visa ou d'une autorisation administrative.

5. Responsabilité de l'assuré

L'assuré s'engage à :

- Fournir des informations exactes et complètes ;
- Transmettre les documents nécessaires à l'organisation des rendez-vous ;
- Vérifier auprès de ses médecins sa capacité à voyager ;
- Respecter les formalités administratives et médicales nécessaires au déplacement.

6. Confidentialité des données

Les informations communiquées dans le cadre du service sont traitées de manière confidentielle et utilisées uniquement pour l'organisation des prestations demandées, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

7. Contact du service

Disponible 24/7

Tél : **+212 522 05 3837**

Pour tout renseignement ou réclamation, envoyez-nous un email à l'adresse :

agmacare@agma.co.ma

8. Important

Le service de conciergerie médicale est un service d'assistance organisationnelle destiné à faciliter l'accès à des soins programmés à l'international.

Il ne se substitue en aucun cas :

- Aux professionnels de santé ;
- Aux services d'urgence ;
- Au suivi médical habituel de l'assuré.